



# COMPTE-RENDU

## du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 17 novembre 2011** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

### *Membres Présents :*

---

|                             |                                   |                            |
|-----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| M. François REBSAMEN        | M. Jean-Pierre SOUMIER            | M. Philippe CARBONNEL      |
| M. Pierre PRIBETICH         | M. André GERVAIS                  | M. Alain LINGER            |
| M. Jean ESMONIN             | M. Alain MILLOT                   | M. Louis LAURENT           |
| Mme Colette POPARD          | M. Joël MEKHANTAR                 | M. Roland PONSAA           |
| M. Rémi DETANG              | M. Philippe DELVALEE              | M. Michel ROTGER           |
| M. Jean-Patrick MASSON      | Mme Anne DILLENSEGER              | M. François NOWOTNY        |
| M. José ALMEIDA             | M. Georges MAGLICA                | M. Michel FORQUET          |
| M. Jean-François DODET      | Mme Françoise TENENBAUM           | M. Gaston FOUCHERES        |
| M. Laurent GRANDGUILLAUME   | Mme Christine DURNERIN            | M. Pierre PETITJEAN        |
| M. Patrick CHAPUIS          | Mme Nelly METGE                   | Mme Claude DARCIAUX        |
| M. Michel JULIEN            | Mme Elisabeth BIOT                | M. Philippe GUYARD         |
| Mme Marie-Françoise PETEL   | Mlle Christine MARTIN             | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| M. Gérard DUPIRE            | Mlle Nathalie KOENDERS            | M. Gilles MATHEY           |
| M. Jean-François GONDELLIER | Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY | Mme Françoise EHRE         |
| Mme Catherine HERVIEU       | M. Alain MARCHAND                 | M. Patrick BAUDEMONT       |
| M. Jean-Claude DOUHAÏT      | M. Mohammed IZIMER                | Mme Geneviève BILLAUT      |
| M. Jean-Paul HESSE          | Mme Hélène ROY                    | M. Murat BAYAM             |
| Mlle Badiaâ MASLOUHI        | M. Mohamed BEKHTAOUI              | M. Michel BACHELARD        |
| M. Yves BERTELOOT           | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD     | M. Rémi DELATTE            |
| M. Patrick MOREAU           | Mme Joëlle LEMOUZY                | M. Philippe BELLEVILLE     |
| M. Dominique GRIMPRET       | M. Jean-Yves PIAN                 | Mme Noëlle CABBILLARD      |
| M. Didier MARTIN            | Mlle Stéphanie MODDE              |                            |

### *Membres Absents :*

---

|                          |   |
|--------------------------|---|
| M. Christophe BERTHIER   | M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD        |
| M. Nicolas BOURNY        | M. François DESEILLE pouvoir à M. Didier MARTIN         |
| M. Jean-Philippe SCHMITT | M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Colette POPARD  |
| M. Gilles TRAHARD        | M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET        |
|                          | Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Yves BERTELOOT |
|                          | Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY             |
|                          | M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER             |
|                          | M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER             |
|                          | Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY       |
|                          | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET |
|                          | M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL    |
|                          | M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE      |
|                          | M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE    |

### COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Laurent GRANDGUILLAUME et Mademoiselle Nathalie KOENDERS ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

## Arrêtés

- le 3/10/2011 : Arrêté déléguant à Monsieur André GERVAIS toutes questions relatives au tramway et à la mobilité
- le 17/10/2011 : Arrêté fixant les tarifs de la fourrière automobile et autres véhicules à compter du 1er novembre 2011

## Marchés

- le 31/10/2011 : un marché passé en appel d'offres ouvert n°201111091FM0000000 passé avec la société BERTHIER SODEX pour un montant de 315 600,00 € HT. Marché relatif à la fourniture de véhicules de collecte de déchets ménagers\_Lot n° 1 : fourniture de quatre châssis pour la collecte de déchets ménagers adaptés à des bennes d'une contenance de 17 à 20 m3, avec lève conteneur et système de compactage. L'ensemble système de compactage et lève-conteneur fonctionnera électriquement et repassera en mode thermique en cas de décharge des batteries de la benne. Marché d'une durée de 20 semaines
- le 28/10/2011 : un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence (prestations similaires) n°201111093FP0000000 passé avec le société VIGOT TP pour un montant de 63 875,00 € HT. Marché de prestations similaires au marché relatif aux travaux de déconstruction de maisons Tanneries. Marché d'une durée d'un mois
- le 17/10/2011 : un marché passé en procédure adaptée n°201111090AM00000001 passé avec la SARL PROJETEC ENVIRONNEMENT pour un montant de 48 060,00 € HT(forfait provisoire). Marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction de la déchetterie de Dijon. La durée du marché est jusqu'en avril 2013
- le 07/10/2011 : un marché subséquent n°201111089AS0000000 passé avec la société AXO pour un montant de 74 800,00 € HT. Marché subséquent 8 à l'accord cadre 09-19 "Actions de communication du Grand Dijon" - lot 6 : conception et installation de stands Foire Gastronomique de Dijon 2011 Stand Dijon / Ville de Dijon. Le marché subséquent se termine le 31 décembre 2011
- le 07/10/2011 : un marché subséquent n°201111088AS0000000 passé avec la société DICOLOR GROUPE pour un montant de 2 736,00 € HT. Marché Subséquent 9 à l'Accord Cadre 09-16 : Actions de communication du Grand Dijon : Lot 3 : reprographie, impression numérique de documents\_Observatoire vélo 2010
- le 29/09/2011 : un marché subséquent n°201111086AS0000000 passé avec les Etablissements BEAUSEIGNEUR pour un montant de 226,00 € HT / Tonne. Marché subséquent n° 1 à l'Accord Cadre n° 201111084FD : Accord-cadre pour la fourniture de soude caustique dosée à 50 %. Marché subséquent d'une durée de 3 mois
- le 15/09/2011 : un marché négocié n°201111060FM0000000 passé avec le groupement FORCLUM/EIFFAGE/JML CONSULTANT pour un montant de 1 361 773,39 € HT. Marché relatif à la conception, réalisation et maintenance de la fontaine dynamique Place de la République à Dijon. Marché d'une durée de 73 mois
- le 15/09/2011 : un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence n°201111085FM0000000 passé avec la société EUROBEN pour un montant maximum annuel de 100 000,00 € HT - pas de montant minimum. Marché relatif à l'achat de pièces de rechange pour les grappins ordures ménagères et les bennes preneuses mâchefers de l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères et travaux de maintenance dans les ateliers du titulaire du marché. Marché d'une durée d'un an à compter de la notification, renouvelable une fois un an
- le 28/10/2011 : un avenant 1 n°201111083AM0000100 passé avec la SA HUBERT ROUGEOT pour un montant de + 1 740,00 € HT. Marché relatif à l'aménagement et création d'une aire de retournement bus - secteur Nachey
- le 19/10/2011 : un avenant 1 n°200707064FM0000100 passé avec la société EDIB pour un montant de - 11 200,00 € HT. Marché relatif à la location, transport et traitement des déchets dangereux des déchets ménagers (DDM) et de l'amiante de 5 déchetteries
- le 19/10/2011 : un avenant 1 n°201010107FM0000100 passé avec la société BRISARD DAMPIERRE pour un montant de + 92 886,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways – lot 4 : charpente métallique et bois / ponts roulants
- le 13/10/2011 : un avenant 3 n°200909034FM0000300 passé avec la société ACODEGE pour un montant de - 181 833,34 € HT. Marché relatif à la gestion du dispositif des correspondants de nuit dans l'agglomération dijonnaise
- le 13/10/2011 : un avenant 1 n°201010110FM0000100 passé avec la société PROTOY pour un montant de + 178 465,40 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways – lot 7 : menuiseries extérieures aluminium
- le 13/10/2011 : un avenant 1 n°201010108FM0000100 passé avec la société SOPREMA ENTREPRISES pour un montant de + 76 583,01 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways – lot 5 : étanchéité
- le 29/09/2011 : un avenant 1 n°201111022AM0000100 passé avec la société SPIE EST pour un montant de + 10 185,80 € HT. Marché relatif aux travaux d'éclairage de pistes cyclables
- le 15/09/2011 : un avenant 1 n°200909007FM0000100 passé avec la société SETEC ITS pour un montant de + 17 050,00 € HT. Marché relatif à l'assistance et conseil à l'autorité organisatrice dans le cadre du renouvellement du système billettique du réseau de transports urbains. Le titulaire du marché est le groupement SETEC ITS - 2B2P
- le 28/10/2011 : un acte de sous-traitance n°201010026FM0000013 passé avec la société HYDROGOM BOURGOGNE pour un montant de 6 525,00 € HT. Marché relatif à la conception-réalisation pour le franchissement de la rocade par le tramway. Le titulaire du marché est le groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL. HYDROGOM BOURGOGNE est sous traitant de EDTP

- le **28/10/2011** : un acte de sous-traitance de second rang n°201010149FM0000005 passé avec la société SD3ATP pour un montant de 50 000,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 24 système de récupération de chaleur sur réseau d'eaux usées. SD3ATP est sous-traitant indirect de la Lyonnaise des Eaux et est sous-traitant direct d'AXEO
- le **28/10/2011** : un acte de sous-traitance n°201111067AM0000001 passé avec la société GCI construction et démolition pour un montant de 28 000,00 € HT. Marché relatif aux travaux de déconstruction de maisons d'habitation et d'un immeuble Quartier du Pont des Tanneries à Dijon - lot 1 : travaux de déconstruction Foyer Aubriot. Le titulaire du marché est CUENOT DEMAT
- le **19/10/2011** : un acte de sous-traitance de second rang n°201010108FM0000006 passé avec la société SOPREMA-Département SOPRANATURE pour un montant de 59 856,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 5 : Étanchéité. Le titulaire du marché est SOPREMA. SOPREMA DEPARTEMENT SOPRANATURE est sous traitant indirect de SOPREMA et est sous-traitant de SMAC
- le **19/10/2011** : un acte de sous-traitance n°201010144FM0000002 passé avec la société LOIRELEC pour un montant de 1 500,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 10 : portes ateliers tramways et bus. Le titulaire du marché est la Société métallurgique du Forez
- le **19/10/2011** : un acte de sous-traitance n°201010105FM0000006 passé avec la société PASS ET COMPAGNIE France pour un montant de 86 920,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 2 : Aménagements extérieurs. Le titulaire du marché est GUINTOLI
- le **13/10/2011** : un acte de sous-traitance n°201010026FM0000012 passé avec la société COMELY pour un montant de 7 000,00 € HT. Marché relatif à la conception-réalisation pour le franchissement de la rocade par le tramway. Le titulaire du marché est le groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL; COMELY est sous-traitant de EDTP
- le **13/10/2011** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010091FM0000004 bis passé avec la société BATI TRACK pour un montant de 159 650,00 € HT. Marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 1 -Chenôve à Place Darcy. Le titulaire du marché est le groupement EUROVIA BOURGOGNE/ROGER MARTIN/ETF EUROVIA/CBR TP/SNCTP/DIJONNAISE DE VOIES FERREES
- le **10/10/2011** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010106FM0000004 TER passé avec la société GUINTOLI pour un montant de 391 669,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance mixte bus/tramways - lot 3 : Gros œuvre et démolition. Le titulaire du marché est PERTUY CONSTRUCTION
- le **10/10/2011** : un acte de sous-traitance n°201111060FM0000001 passé avec la société S.O.C.R.A pour un montant de 50 178,00 € HT. Marché relatif à la conception, réalisation et maintenance de la fontaine dynamique Place de la République à Dijon. Le titulaire du marché est le groupement FORCLUM IDF, EIFFAGE TP EST et JML CONSULTANT. S.O.C.R.A est sous-traitant de FORCLUM IDF
- le **07/10/2011** : un acte de sous-traitance n°201010108FM0000005 passé avec la société SOPREMA SAS - Département SOPRANATURE pour un montant de 100 000,00 € HT. Marché relatif au centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways – lot 5 : Étanchéité. Le titulaire du marché est SOPREMA
- le **07/10/2011** : un acte de sous-traitance n°201111074AM0000001 passé avec le société SARL CUENOT DEMAT pour un montant de 35 000,00 € HT. Marché relatif aux travaux de déconstruction de maisons d'habitation et d'un immeuble Quartier du Pont des Tanneries à Dijon - lot 2 : Travaux de déconstruction des maisons Tanneries. Le titulaire du marché est VIGOT
- le **03/10/2011** : un acte modificatif de sous-traitance n°201010110FM0000003 bis passé avec la SAS TECHNIBAT MENUISERIE pour un montant de 115 750,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus / tramway - lot 7 : menuiseries extérieures aluminium. Le titulaire du marché est PROTOY
- le **29/09/2011** : un acte de sous-traitance n°201010199FM0000007 passé avec la S.A. NOVENDI pour un montant de 18 867,60 € HT. Marché de réalisation des travaux des locaux techniques dans le cadre des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise. Le titulaire du marché est EDTP
- le **22/09/2011** : un acte de sous-traitance n°201010158FM0000001 passé avec la société COM'SAT pour un montant de 14 000,00 € HT. Marché de Système d'Aide à l'Exploitation (SAE), d'Information Voyageurs et Radio. Le titulaire du marché est INEO SYSTRANS
- le **15/09/2011** : un acte de sous-traitance n°201010092FM0000007 passé avec la société RAILWELD pour un montant de 66 000,00 € HT. Marché relatif aux travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 2 - du bd de Brosses à Valmy. Le titulaire du marché est le groupement EIFFAGE TP / STPV / WITTFELD / ROUGEOT TP / DESERTOT / GRAGLIA
- le **06/09/2011** : un acte de sous-traitance n°201010144FM0000001 passé avec la société MOREEL MONTAGE pour un montant de 1 500,00 € HT. Marché relatif à la construction du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 10 : portes ateliers tramways et bus. Le titulaire du marché est la Société Métallurgique du Forez

| Concessions cinéraires |                               |                  |                |            |
|------------------------|-------------------------------|------------------|----------------|------------|
| A compter du           | Titulaire                     | N° de concession | Durée (années) | Montant    |
| 01/09/2011             | Madame Annick GIRARD          | 2-E-F1-64        | 30             | 303,00 €   |
| 05/09/2011             | Madame Françoise LOISON       | 2-E-F1-63        | 15             | 152,00 €   |
| 05/09/2011             | Monsieur André FLEURY         | 2-E-F1-62        | 15             | 152,00 €   |
| 08/09/2011             | Madame Françoise SALOFF-COSTE | 2-I-G1-3         | 30             | 1 208,00 € |
| 09/09/2011             | Monsieur Daniel MORETTO       | 2-C-I-27         | 15             | 349,00 €   |
| 14/09/2011             | Madame Madeleine THIELLET     | 2-E-B1-35        | 30             | 303,00 €   |
| 15/09/2011             | Monsieur Régis MONTAGNE       | 2-I-G1-4         | 15             | 604,00 €   |
| 15/09/2011             | Monsieur Christian THIEBAUT   | 2-E-F1-61        | 15             | 152,00 €   |
| 19/09/2011             | Madame Nathalie VIEILLARD     | 2-C-F1-1         | 15             | 349,00 €   |
| 16/09/2011             | Monsieur Daniel LACLAVERIE    | 2-C-K-1          | 15             | 344,00 €   |
| 12/09/2011             | Madame Maryse DESCOLLONGES    | 2-G-E-1          | 30             | 303,00 €   |
| 12/09/2011             | Madame Lydie REGNIER          | 2-G-E-3          | 15             | 152,00 €   |
| 13/09/2011             | Madame Candida RODRIGUES      | 1-O-01-01-034    | 30             | 1 743,00 € |

### **1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Débat d'orientation budgétaire pour 2012**

Le Conseil prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2012.

### **2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES TRANSFERT DES RÉSEAUX DE CHALEUR - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées
- **de dire** que les attributions de compensation versées aux communes concernées par le transfert des réseaux de chaleur seront majorées, conformément au rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, dès 2011.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                              NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

### **3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES REMISE GRACIEUSE SUR FACTURATION D'APPORTS DE DÉCHETS**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'accorder à la SARL NONQUE la remise gracieuse de factures d'apports de déchets inertes à hauteur 3 960,33 €.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                              NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

#### **4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES TARIFS DES CONCESSIONS 2012**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de fixer, à compter du 1er janvier 2012, les tarifs du complexe funéraire tels qu'annexés.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
              DONT 14 PROCURATIONS

#### **5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JEAN - PHILIPPE RAMEAU**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- De désigner M. Jean-Paul HESSE comme représentant du Grand Dijon au collège Jean-Philippe RAMEAU de Dijon.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
              DONT 14 PROCURATIONS

#### **6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL DE L'IUT DE DIJON - AUXERRE**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de désigner M. José ALMEIDA comme titulaire et M. François DESEILLE comme suppléant au Conseil d'Administration de l'IUT de Dijon-Auxerre.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
              DONT 14 PROCURATIONS

#### **7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU GRAND DIJON**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de désigner M. José ALMEIDA comme membre de la commission « développement économique ».

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
              DONT 14 PROCURATIONS

#### **8. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME LOGEMENT À LOYER MODÉRÉ - ILOT AVENUE DE LANGRES ET RUE BÉRANGER - CESSIION DE PARCELLES DE TERRAIN À VILLÉO**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser la cession au profit de VILLEO, 28 boulevard Clemenceau - 21000 Dijon, des parcelles de terrain cadastrées section AN n°185p, 184p, 181p et 215, d'une superficie totale d'environ 2 077 m<sup>2</sup>, moyennant un prix minimum de 372 350 € HT correspondant au montant unitaire de 110 € le m<sup>2</sup> de SHON, le prix définitif ne pouvant être ajusté qu'à la hausse sur la base de la SHON autorisée par le permis d'aménager ou par le permis d'aménager modificatif délivré dans un délai maximum de cinq ans de l'acte authentique constatant la réalisation de la présente vente, le prix de vente sera majoré de la taxe sur la valeur ajoutée, au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte de vente et il sera versé

- intégralement à la signature de l'acte ;
- **d'approuver** le projet de promesse synallagmatique de vente, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
  - **dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte administratif ;
  - **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 14 PROCURATIONS*

**9. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SECTEUR DES GRANDES GIVES À LONGVIC - PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE - CESSIION DE TERRAINS À LA VILLE DE LONGVIC**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de céder** à la Ville de Longvic, trois parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 40 014 m<sup>2</sup> situées dans le secteur des « Grandes Gives », cadastrées section AD n°420 de 34 696 m<sup>2</sup>, n°381 de 865 m<sup>2</sup> et n°325 de 4 453 m<sup>2</sup> ;
- **de dire** que le prix de cession s'élève à la somme de 353 388 €, calculée conformément aux modalités financières du PAF ;
- **de dire** que le montant de la participation financière s'élevant à 88 554 € sera remboursé à la Ville de Longvic ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer , au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 14 PROCURATIONS*

**10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME DÉLÉGATION DE GESTION DES AIDES À LA PIERRE POUR LE LOGEMENT : APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 POUR L'ANNÉE 2011**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°2 à la Délégation 2011 de gestion des aides à la pierre pour le logement du Grand Dijon, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur l'attribution d'une dotation exceptionnelle correspondant au projet de reconstruction du CRHS Sadi Carnot ;
- **de dire** que les crédits de paiement, délégués par l'Etat au titre de cet avenant, seront inscrits en recettes et en dépenses dans le budget communautaire pour les exercices successifs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 14 PROCURATIONS*

**11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - MISE EN PLACE DE RÉSERVATIONS COMMUNAUTAIRES DE LOGEMENTS**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la mise en oeuvre des réservations communautaires de logements à loyer modéré dont les modalités sont définies dans la Charte annexée à la présente délibération ;

- **de dire** que ces dispositions sont applicables aux programmes locatifs pour lesquels le Grand Dijon mobilise sa garantie financière à compter du 1er janvier 2010 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, ladite Charte ainsi que tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ : RÉHABILITATION THERMIQUE - OPAC DE DIJON - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2011 (3 OPÉRATIONS, 90 LOGEMENTS, RÉNOVATION BBC)**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon - 2 bis rue Maréchal Leclerc BP 87027 21070 DIJON Cedex -, au titre de sa programmation 2011 en terme de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré, un montant total de subventions de 270 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ : RÉHABILITATION THERMIQUE - ORVITIS - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2011 (2 OPÉRATIONS, 102 LOGEMENTS, RÉNOVATION BBC)**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS - 17 Boulevard Voltaire BP 90104 21001 DIJON Cedex -, au titre de sa programmation 2011 en matière de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré, un montant total de subventions de 306 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**14. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ : RÉHABILITATION THERMIQUE - SCIC HABITAT - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2011 (1 OPÉRATION, 18 LOGEMENTS, RÉNOVATION BBC)**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC HABITAT Bourgogne – Le Katamaran 41 Avenue Françoise Giroud BP 30428 21004 DIJON Cedex -, une subvention d'un montant de 54 000 € au titre de l'opération de réhabilitation thermique de 18 logements situés 61-61bis rue Aristide Briand à Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision ;

- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**15. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ : RÉHABILITATION THERMIQUE - VILLEO - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2011 (1 OPÉRATION, 40 LOGEMENTS, RÉNOVATION BBC)**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'attribuer** à VILLEO - 28 Boulevard Clemenceau BP 30312 21003 DIJON Cedex -, une subvention d'un montant de 68 550 € au titre de l'opération de réhabilitation thermique de 40 logements située 1 à 7 rue Bussy Rabutin à Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**16. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME PARC PRIVÉ ANCIEN - MISE EN PLACE DE LA GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS (GRL) : CONVENTION 2011-2013 AVEC L'APAGL ET LOGILIA**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** l'accord partenarial 2011-2013 à intervenir avec l'APAGL et LOGILIA pour la mise en oeuvre de la Garantie des Risques Locatifs (GRL), tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit accord ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**17. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME SUBVENTION 2011 A ENVIE DIJON**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 10 000 euros à ENVIE Dijon ;
- **de prélever** cette somme sur le budget de l'exercice en cours de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**18. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - OPAC DE DIJON : CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS BBC (PLUS), 32-38 RUE CHEVREUL À DIJON**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 – 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 9 logements collectifs (PLUS), situés 32-38 rue Chevreul à Dijon, **une subvention d'un montant de 117 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 14 PROCURATIONS*

**19. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - VILLEO : ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS BBC (4 PLUS, 2 PLAI), "LES JARDINS DU ROY", RUE CHARLES DUMONT À DIJON**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau – BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 6 logements collectifs (4 PLUS, 2 PLAI), situés au sein du programme « Les Jardins du Roy », rue Charles Dumont à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 89 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- 52 000 € au titre des PLUS,
- 37 000 € au titre des PLAI.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 14 PROCURATIONS*

**20. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - ORVITIS : ACQUISITION EN VEFA DE 22 LOGEMENTS BBC (PLS), "VILLAGE BLEU", 37 BOULEVARD DE CHÈVRE MORTE À TALANT**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE :

- **d'attribuer** ORVITIS – BP 90104 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 22 logements collectifs (PLS), situés « Village bleu », 37 boulevard de Chèvre Morte à Talant, **une subvention d'un montant de 66 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- de dire que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PÔLE VITAGORA - PROJET "SYMPPA" - SOUTIEN DU GRAND DIJON**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le projet d'avenant à la convention cadre à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales relative au financement du projet de R&D « Symppa », prenant en compte les modifications apportées au programme initial "Exichol", ci-annexé ;
- **de dire** qu'au vu des engagements pris par les partenaires publics, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise soutiendra l'INSERM U866, à hauteur de 102.323 € ;
- **de dire** qu'un avenant à la convention d'application signée le 28 janvier 2010 par l'Université de Bourgogne (UMR 866 INSERM) et la Communauté d'Agglomération dijonnaise, doit être conclu ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices 2012 et suivants.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARC VALMY - CESSIION DES LOTS F1 ET F2 - APPROBATION DES CAHIERS DES CHARGES**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente des lots n° F1 et F2 sur le Parc Valmy à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 4  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SCIENCES Po DIJON - CONVENTION DE PARTENARIAT - ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **de participer** au fonctionnement du 1er cycle est-européen de Sciences Po Dijon, en versant une subvention annuelle de 123 000 €, pour les trois prochaines années universitaires 2011-2014 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et tout acte nécessaire à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 78                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ACCUEIL DES ÉLÈVES POLONAIS AU LYCÉE CHARLES DE GAULLE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT - ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de participer** au financement de la scolarité des élèves polonais du lycée Charles de Gaulle à Dijon, pour l'année 2011-2012, dans les conditions définies par la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et tout acte nécessaire à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 77                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGROSUP DIJON - CONFÉRENCE RURAL'EST-SFER - DEMANDE DE SUBVENTION 2011**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 2 850 € à AGROSUP Dijon, au titre de l'organisation de la conférence intitulée « 20 ans de transition agricole et rurale à l'Est : quels enseignements ? », sur le campus de Dijon les 20 et 21 octobre 2011 ;
- **d'autoriser** le Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 77                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE - DIVERS COLLOQUES - DEMANDE DE SUBVENTION 2011**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Université de Bourgogne, une subvention de 5 000 € pour l'organisation de divers colloques ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération, effectuées ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2011.

SCRUTIN : POUR : 77                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 14 PROCURATIONS*

**27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LES ENTREPRENEURIALES 2011 - 2012 - DEMANDE DE SUBVENTION PRÉSENTÉE PAR RÉSEAU ENTREPRENDRE**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à Réseau Entreprendre, une subvention de 2 000 € afin de poursuivre leur dispositif d'accompagnement en 2011-2012 ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération, effectuées ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;

- de dire que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2011.

SCRUTIN : POUR : 77                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
              DONT 14 PROCURATIONS

**28. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CONGRÈS P2T DIJON DU 4 AU 6 AVRIL 2012 - DEMANDE DE SUBVENTION**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 5.000 € à la Société de Physiologie au titre de l'organisation du Congrès P2T à Dijon du 4 au 6 avril 2012 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2012.

SCRUTIN : POUR : 77                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
              DONT 14 PROCURATIONS

**29. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PÔLE VITAGORA - CONGRÈS GOÛT NUTRITION SANTÉ DU 20 ET 21 MARS 2012 - DEMANDE DE SUBVENTION**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 18.000 € à la Société Colloquium, aux côtés des autres collectivités, au titre de l'organisation de la 7ème édition du Congrès international Vitagora Goût Nutrition Santé qui se déroulera les 20 et 21 mars 2012, au Palais des Congrès de Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2012.

SCRUTIN : POUR : 77                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
              DONT 14 PROCURATIONS

**30. DEPLACEMENTS CONVENTION RELATIVE À L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE DIJON VILLE - AVENANT N°4**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de l'avenant n°4 à la convention d'exploitation et de gestion du Pôle d'Echanges Multimodal de Dijon Ville
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°4, tel qu'annexé et tout document à intervenir et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de l'avenant.

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
              DONT 13 PROCURATIONS

**31. DEPLACEMENTS RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN- TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA VILLE DE DIJON- ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Dijon d'un montant de 552 475,50 €, conformément au tableau ci-dessus

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en oeuvre de la présente délibération

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 13 PROCURATIONS*

**32. ASSAINISSEMENT APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MAGNY-SUR-TILLE AVANT MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'émettre** un avis favorable au zonage d'assainissement de la commune de Magny-sur-Tille,
- **de mettre** en enquête publique le document de zonage d'assainissement de la commune de Magny-sur-Tille.

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 13 PROCURATIONS*

**33. ENVIRONNEMENT PLAN D'ACTIONS DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DU GRAND DIJON**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'adopter** le plan d'actions proposé pour le Grand Dijon, dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial ;
- **de prendre l'engagement** de valider un programme d'actions définitif intégrant les indicateurs ainsi que l'action des partenaires d'ici la fin de l'année 2012 et ainsi de respecter les objectifs fixés :
  - par le Grenelle de l'Environnement de réaliser un Plan Climat d'ici le 31 Décembre 2012,
  - par la stratégie du Grand Dijon de réduire de plus de 20% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 ;

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 13 PROCURATIONS*

**34. ENVIRONNEMENT CHARTE DES PARTENAIRES DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DU GRAND DIJON**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** la charte du plan climat du Grand Dijon

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 13 PROCURATIONS*

**35. ENVIRONNEMENT ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR 2012**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'appliquer** aux tarifs 2011 une augmentation de 1,5 %, soit pour 2012 un prix de 2.60 € au litre. A titre indicatif, voici quelques exemples du tarif annuel 2012 des bacs avec application du prix au litre :

| <b>Bacs :</b> | <b>Tarifs annuels :</b> |
|---------------|-------------------------|
| 120 litres    | 312 €                   |
| 180 litres    | 468 €                   |
| 240 litres    | 624 €                   |
| 340 litres    | 884 €                   |
| 500 litres    | 1 300 €                 |
| 660 litres    | 1 716 €                 |
| 770 litres    | 2 002 €                 |

- **de préciser** que les écoles sont facturées sur 3 trimestres seulement (gratuité du 3<sup>e</sup> trimestre en raison du cumul des vacances scolaires de l'année pendant lesquelles il n'y a pas de collecte).
- **d'acter** que, pour que la TEOM soit déduite des contrats 2012, une copie de cette dernière devra impérativement être adressée au service collecte des déchets du Grand Dijon avant le 31 décembre 2011. Seule la TEOM concernant les adresses de collecte indiquées dans le contrat fera l'objet d'une déduction ; les logements de fonction ne pouvant prétendre à déduction.

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 13 PROCURATIONS*

### **36. ENVIRONNEMENT ACTUALISATION DES TARIFS DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE À PORTE POUR 2012**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **de reconduire** pour l'année 2012 le service pour une durée de 35 semaines (du 02 avril au 28 novembre) et pour le même montant annuel de 45 € TTC / bac.

Le tableau ci-après donne à titre indicatif le montant des abonnements en fonction du nombre de bacs et de la date d'abonnement :

|  | <i>Prix pour 1 bac de 240 l</i> |
|--|---------------------------------|
| <i>Convention signée avant le 30 avril</i>                     | 45 €                            |
| <i>Convention signée entre le 1er mai et le 31 mai</i>         | 36 €                            |
| <i>Convention signée entre le 1er juin et le 30 juin</i>       | 30 €                            |
| <i>Convention signée entre le 1er juillet et le 31 juillet</i> | 24 €                            |
| <i>Convention signée entre le 1er Août et le 15 octobre</i>    | 16.5 €                          |

**Le coût de l'abonnement est proportionnel au nombre de bacs (ex : 2 bacs avec convention signée avant le 30 avril : 45x2=90€).**

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0                                NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 13 PROCURATIONS*

### **37. ENVIRONNEMENT ACTUALISATION DES TARIERS UIOM POUR 2012**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'actualiser** les tarifs pour 2012 :

- Déchets Industriels Banals (DIB) : **85 € TTC hors TGAP ;**

- DIB triés (refus non recyclables issus d'un centre ou d'une plate-forme de tri agréée avec justificatif à l'appui) et / ou Ordures Ménagères issues de collectes sélectives : **74 € TTC hors TGAP** ;
- Déchets Issus de Médicaments (DIM) non utilisés provenant des ménages et collectés dans le cadre d'une filière agréée (CYCLAMED) : **132 € TTC hors TGAP**.

L'UIOM étant certifiée ISO 14001 et rejetant des émissions en oxydes d'azote inférieures à 80 mg/Nm<sup>3</sup>, le montant de TGAP bénéficiera a priori cette année encore de 50 % de réduction (**3,20 €** la tonne selon les dernières sources et dans l'attente de la publication de la Loi de Finances au lieu de 2,60 en 2011).

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
                   CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                   DONT 13 PROCURATIONS

### **38. ENVIRONNEMENT ACTUALISATION DES TARIFS DASRI POUR 2012**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **de fixer** les tarifs applicables au 1er janvier 2012 :

■ Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :

- Apports de 0 à 20 tonnes par mois : **340 € HT / tonne hors TGAP** ;
- Apports au-delà de 20 tonnes par mois : **301 € HT / tonne hors TGAP** ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de **15 € HT / tonne** pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :

- Apport de 0 à 5 tonnes / semaine : **340 € HT / tonne hors TGAP** ;
- Apport au-delà de 5 tonnes / semaine : **301 € HT / tonne hors TGAP** ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de **15 € HT / tonne** pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ Forfait « bac contaminé radioactif » : **400 € HT par GRV**.

■ Forfait « non conformité 100 € HT par GRV réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi.

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
                   CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                   DONT 13 PROCURATIONS

### **39. ENVIRONNEMENT ALTERRE : DEMANDE D'UNE SUBVENTION**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'attribuer** une subvention de fonctionnement exceptionnelle à hauteur de 3000 € à Alterre Bourgogne permettant ainsi d'équilibrer le plan de financement de la conférence.

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
                   CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 1  
                   DONT 13 PROCURATIONS

**40. ENVIRONNEMENT SIPLASUD : DEMANDE D'UNE SUBVENTION**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'attribuer** une subvention de 10 000 € au SIPLASUD : 5 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement

SCRUTIN : POUR : 73                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 1

*DONT 13 PROCURATIONS*

**41. CULTURE ET SPORTS SASP DIJON BOURGOGNE HANDBALL (DBHB) - ACOMPTE SUR LA SAISON 2011-2012**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP Dijon Bourgogne Handball ;

- **d'autoriser** le Président à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 13 PROCURATIONS*

**42. QUESTIONS DIVERSES SCHEMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE - AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **de donner** un avis favorable sur le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie, incluant la recommandation que le schéma Régional Éolien de la Bourgogne prenne en compte l'intégralité des contraintes d'un classement UNESCO pour le site des climats de Bourgogne afin que soit exclu tout projet de développement éolien pour lequel il y aurait covisibilité depuis le périmètre classé.

SCRUTIN : POUR : 74                      ABSTENTION : 0  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 13 PROCURATIONS*

\*\*\*\*\*

